



KINSHASA

face aux défis énergétiques du futur

Analyse de la faisabilité de la mise en place d'une planification énergétique intégrée multisectorielle (PEIM)

SEPTEMBRE 2026



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

- 1.1. Contexte et justification
- 1.2. Objectifs
- 1.3. Méthodologie

II. DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

- 2.1. Données de planification énergétique existantes
- 2.2. Potentiel et projets énergétiques dans la Ville-Province de Kinshasa
- 2.3. Enjeux pour la planification énergétique de Kinshasa
- 2.4. Principaux défis et goulots d'étranglement identifiés
- 2.5. Impacts sur les secteurs productifs et les services essentiels

III. CONCLUSION, RECOMMANDATIONS ET ORIENTATION POLITIQUE MAJEURE

- 3.1. Conclusion
- 3.2. Recommandations
- 3.3. Orientation politique majeure

IV. ANNEXES

- 4.1. Termes de référence
- 4.2. Questionnaire d'enquête

2.SIGLES ET ACRONYMES

ACE	:	Agence Congolaise de l'Environnement
ACERD	:	Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées
ANSER	:	Agence Nationale d'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et Périurbain
ARE	:	de Régulation de l'Électricité
CNE	:	Commission Nationale de l'Énergie
CORAP	:	Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique
GPL	:	Gaz de Pétrole Liquéfié
MRH	:	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité
OCATE	:	Observatoire Congolais de l'Accès pour Tous à l'Énergie
ODD	:	Objectif de Développement Durable
OMS	:	Organisation mondiale de la Santé
PAG	:	Plan d'Action du Gouvernement
PAP	:	Plan d'Action Prioritaire
PDP	:	Plan de Développement Provincial
PEIM	:	Planification Énergétique Inclusive et Multisectorielle
PNSD	:	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
RDC	:	République démocratique du Congo
SG/RHE	:	Secrétariat Général aux Ressources Hydrauliques et Électricité
SNEL	:	Société Nationale d'Électricité
UCM	:	Unité de Coordination et de Management des Projets
UNIKIN	:	Université de Kinshasa
ZES	:	Zone Économique Spéciale

3. REMERCIEMENTS ET APERÇU SUR LA CORAP

REMERCIEMENTS

La CORAP adresse ses remerciements à 11th Hour Project pour son appui à la réalisation de la présente étude intitulée : « Analyse de la faisabilité pour la mise en place d'une Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle (PEIM) dans la ville de Kinshasa ».

Nos remerciements vont également aux institutions qui ont accueilli l'équipe de recherche et contribué, par leur disponibilité et le partage d'informations, à la réalisation de cette étude, notamment le Ministère de l'Environnement, le Ministère du Plan, le Ministère de l'Agriculture, la SNEL, le Secrétariat Général du MRHE, l'ANSER, l'ACERD et le PNUD.

Nous remercions enfin l'équipe EDM pour sa contribution aux différentes étapes de la finalisation du rapport. Sa collaboration a permis d'enrichir les résultats et de formuler des recommandations en faveur d'une planification énergétique inclusive et multisectorielle pour Kinshasa.

APERÇU SUR LA CORAP

La Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique (CORAP) est une plateforme nationale regroupant plus de **50 organisations** de la société civile engagées dans le suivi des réformes publiques en République démocratique du Congo.

Elle constitue un espace de coordination et de mobilisation citoyenne visant à promouvoir une gouvernance publique transparente, inclusive et responsable, tout en veillant à la mise en œuvre effective des engagements de l'État au bénéfice des populations.

Sa mission consiste notamment à renforcer la participation des citoyens et des communautés locales aux processus de décision, à contribuer à l'amélioration des politiques publiques et à promouvoir une gestion équitable et durable des ressources du pays.

Pour atteindre ces objectifs, la CORAP mène des actions de recherche, de renforcement des capacités, de sensibilisation et de plaidoyer auprès des institutions nationales et des partenaires internationaux.



INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'accès à une énergie fiable, abordable et durable (ODD 7) constitue l'un des principaux défis du développement de la ville-province de Kinshasa.

Malgré l'existence d'importantes ressources énergétiques en République démocratique du Congo, la capitale continue de faire face à une insuffisance chronique de l'offre d'électricité, marquée par une faible couverture du réseau, des interruptions fréquentes de service et une difficulté croissante à répondre à la demande d'une population en forte expansion. Cette situation affecte plusieurs secteurs essentiels de la vie économique et sociale, notamment l'approvisionnement en eau, la santé, l'éducation, l'agriculture, l'industrie et les services urbains.

Par ailleurs, l'accès à des solutions de cuisson propre demeure un défi majeur. La grande majorité des ménages de Kinshasa continue de dépendre du charbon de bois (makala) et du bois de chauffe pour la cuisson des aliments. Cette dépendance exerce une pression considérable sur les ressources forestières, contribue à la déforestation dans les provinces environnantes, accroît les émissions de gaz à effet de serre et expose les populations, en particulier les femmes et les enfants, à une pollution de l'air domestique responsable de nombreuses maladies respiratoires.



Le développement de solutions de cuisson propre – telles que le gaz de pétrole liquéfié (GPL), les foyers améliorés, les équipements électriques performants, le biogaz ou d'autres technologies adaptées au contexte local – constitue ainsi un levier essentiel pour améliorer la santé publique, préserver les écosystèmes, réduire les émissions de carbone et renforcer la transition énergétique de la ville.

Face à ces défis, plusieurs projets et programmes énergétiques sont mis en œuvre par les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers ainsi que les opérateurs privés. Toutefois, ces initiatives demeurent souvent sectorielles, fragmentées et insuffisamment coordonnées, limitant leur efficacité et leur impact à long terme. C'est dans ce contexte que la **Planification Énergétique Inclusive et Multisectorielle (PEIM)** apparaît comme une approche innovante permettant d'intégrer l'ensemble des usages énergétiques – électricité, cuisson propre, énergie productive et mobilité – dans une vision cohérente du développement territorial.



En favorisant les synergies entre les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, de l'urbanisme et du développement économique, la PEIM contribue à une allocation plus efficiente des ressources, à une meilleure coordination des investissements et à un accès plus équitable et durable aux services énergétiques.

C'est dans cette perspective que la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le Suivi des Réformes et de l'Action Publique (CORAP), dans le cadre du plaidoyer du Réseau Mwangaza, a entrepris la présente étude intitulée : **« Étude de faisabilité de l'application de la Planification Énergétique Inclusive et Multisectorielle dans la ville de Kinshasa : quelles opportunités ? »**.

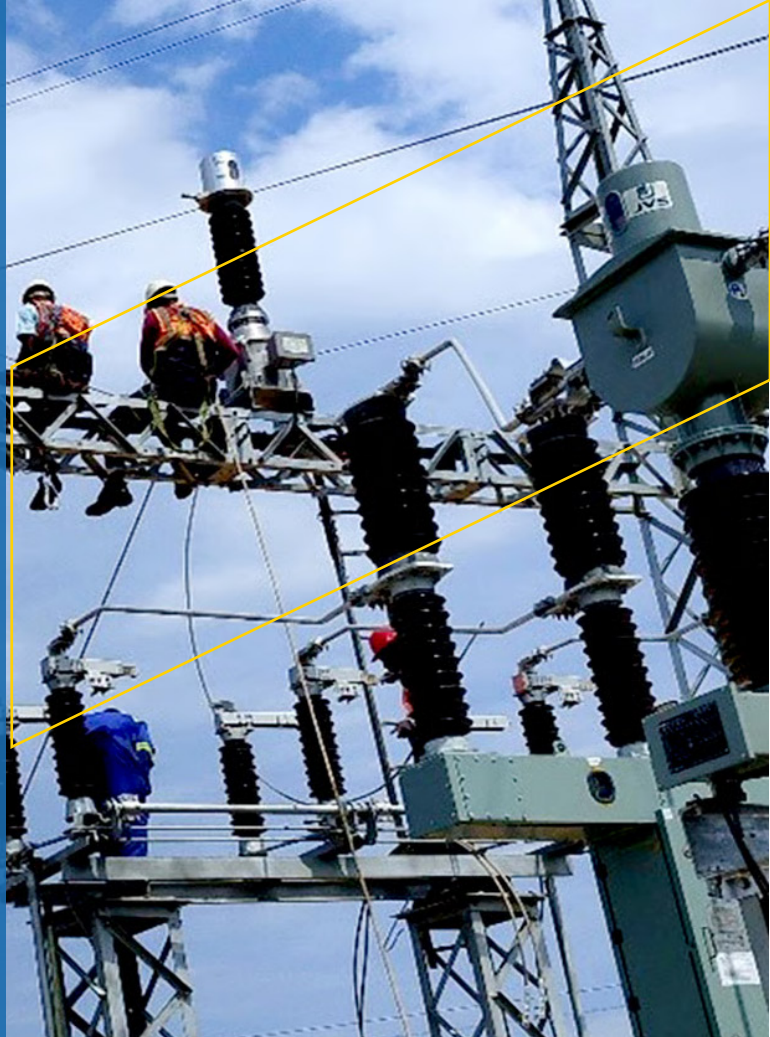
Cette étude vise à analyser les mécanismes actuels de planification énergétique, à dresser un état des lieux

des projets et initiatives en cours, à identifier les contraintes institutionnelles, techniques, financières et réglementaires, ainsi qu'à évaluer les opportunités qu'offre la PEIM pour améliorer la gouvernance énergétique de Kinshasa.

Elle accordera une attention particulière à l'intégration de la cuisson propre comme composante essentielle de l'accès universel à l'énergie, aux côtés de l'électrification et des usages productifs de l'énergie. Les résultats attendus contribueront à la mise en place d'un cadre de planification énergétique plus cohérent, inclusif, résilient et durable, capable de répondre aux besoins actuels et futurs de la capitale congolaise.

1.1.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



La ville-province de Kinshasa, principal centre politique, économique et administratif de la République démocratique du Congo (RDC), connaît une croissance démographique et urbaine particulièrement rapide.

Avec une population estimée à près de 19 millions d'habitants en 2026 selon les projections des Nations Unies, Kinshasa figure parmi les plus grandes métropoles d'Afrique, la capitale concentre une part importante de la demande nationale en énergie. Pourtant, l'accès à l'électricité demeure insuffisant et marqué par de fortes disparités en termes de disponibilité, de qualité et de fiabilité du service.

À l'échelle nationale, l'accès à l'électricité demeure particulièrement faible. Selon le Compact énergétique de la RDC 2030 (2025), le taux d'accès à l'électricité est estimé à 21,5 %. En revanche, les données de l'Observatoire Congolais de l'Accès pour

Tous à l'Énergie (OCATE), fondées sur le rapport annuel 2024 de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE), évaluent le taux de desserte à 10,29 %, ce qui confirme que la République démocratique du Congo figure parmi les pays les moins électrifiés au monde.

À Kinshasa, bien que le niveau d'accès soit supérieur à la moyenne nationale, la qualité du service demeure fortement compromise par les délestages récurrents, la vétusté des infrastructures, les pertes techniques et commerciales, ainsi que l'insuffisance des investissements, limitant la capacité du réseau à répondre à une demande énergétique en croissance rapide.

Par ailleurs, l'accès à l'énergie ne se limite pas à l'électricité. La majorité des ménages continue de recourir au charbon de bois et au bois-énergie

la cuisson, une situation qui exerce une pression importante sur les ressources forestières et génère des impacts environnementaux, sanitaires et économiques considérables. Le profil énergétique de la cuisson en République démocratique du Congo (RDC) est caractérisé par une forte dépendance à la biomasse traditionnelle, avec des disparités importantes entre les ménages urbains et ruraux. À l'échelle nationale, le bois de chauffage représente environ 60 % et le charbon de bois 36 % en 2023, dominant ainsi le mix énergétique et représentant à eux deux plus de 95 % de l'énergie domestique utilisée pour la cuisson [Organisation mondiale de la Santé. (2025)].

Cette situation reflète des difficultés structurelles d'accès à l'énergie de cuisson, des contraintes budgétaires et une faible diffusion des solutions de cuisson modernes et propres. Les ménages urbains dépendent massivement du charbon de bois, qui constitue plus de 70 % du mix énergétique².

L'ensemble de ces contraintes exerce une pression croissante sur le système énergétique, dans un contexte d'expansion urbaine sans précédent. La ville connaît le développement de nouveaux quartiers résidentiels, d'infrastructures commerciales, de complexes immobiliers, d'industries et de pôles économiques stratégiques, notamment la Zone Économique Spéciale de Maluku appelée à jouer un rôle majeur dans l'industrialisation de la capitale. Toutefois, ces investissements et projets structurants évoluent souvent sans une articulation suffisante avec la planification énergétique, alors même que l'urbanisation, la croissance démographique et l'augmentation des demandes de raccordement constituent aujourd'hui des facteurs majeurs du déficit énergétique de Kinshasa.

Selon les données de la SNEL³, la ville enregistre plusieurs milliers de nouvelles demandes de raccordement chaque année, alors que les capacités de production, de transport et de distribution peinent à suivre le rythme de cette croissance. Cette situation crée un risque croissant de déséquilibre entre les besoins futurs des secteurs résidentiel, industriel, commercial et des services publics, notamment dans les domaines de l'eau, de la santé, de l'éducation et des transports.

Face à ces défis, la nécessité de doter Kinshasa d'un véritable cadre de planification énergétique apparaît comme une priorité stratégique. Si plusieurs projets, programmes et initiatives sont actuellement mis en œuvre par les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers ainsi que les opérateurs privés (voir les exemples à la page 17), il n'existe pas encore de Plan Directeur d'Électrification ou de Planification Énergétique Intégrée permettant de coordonner l'ensemble des interventions et d'anticiper les besoins futurs de la ville.

Dans un contexte où la RDC s'est fixé des objectifs ambitieux d'augmentation de l'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propres à l'horizon 2030⁴, il devient indispensable de placer la question énergétique au cœur de la planification urbaine et du développement économique de Kinshasa. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude, qui vise à évaluer la faisabilité de l'application d'une Planification Énergétique Inclusive et Multisectorielle (PEIM) dans la ville de Kinshasa et à identifier les opportunités qu'offre cette approche pour améliorer la gouvernance énergétique, renforcer la coordination entre les secteurs et soutenir un développement urbain durable, inclusif et résilient.

1.2. OBJECTIFS

Cette étude a visé deux types d'objectifs, à savoir : Un objectif général et quelques objectifs spécifiques.

1.2.1. Objectif général

L'étude vise à évaluer les conditions de mise en œuvre d'une Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle dans la Ville-Province de Kinshasa afin de soutenir l'élaboration d'une vision énergétique de long terme, capable d'orienter les politiques publiques, de coordonner les interventions des différents acteurs et de répondre efficacement aux besoins énergétiques liés à la croissance démographique, à l'urbanisation et au développement économique de la capitale.

1.2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la présente étude vise à :

- Recenser et analyser les données, politiques, plans et mécanismes de planification énergétique existants dans la Ville-Province de Kinshasa ;
- Inventorier les projets énergétiques existants, en cours et en préparation, ainsi que leurs contributions à l'amélioration de l'accès à l'énergie ;
- Évaluer le niveau de coordination entre le secteur de l'énergie et les autres secteurs clés du développement urbain (eau, agriculture, industrie, santé, environnement, transports et aménagement du territoire) ;
- Identifier les principales contraintes institutionnelles, techniques, réglementaires et financières qui affectent la planification énergétique de la ville ;
- Analyser les opportunités qu'offre la Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle (PEIM) pour répondre durablement aux besoins énergétiques actuels et futurs de Kinshasa ;
- Formuler des recommandations en vue de la mise en place d'un cadre de planification énergétique intégré et multisectoriel pour la Ville-Province de Kinshasa

1.3 MÉTHODOLOGIE

Afin d'atteindre les objectifs de cette étude et de disposer d'une compréhension globale du contexte énergétique de la Ville-Province de Kinshasa, une approche méthodologique combinant la collecte de données primaires et secondaires a été adoptée. Cette approche s'est articulée autour de trois principales méthodes de recherche :

La recherche documentaire, qui a consisté à analyser les textes légaux et réglementaires, les politiques publiques, les plans de développement, les rapports institutionnels, les études sectorielles ainsi que les documents techniques relatifs à l'énergie, à l'urbanisation et au développement de Kinshasa ;

Les consultations et enquêtes de terrain, réalisées auprès des institutions établies, des établissements publics, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs énergétiques ainsi que des organisations de la société civile impliquées dans les secteurs de l'énergie et du développement urbain ;

La recherche en ligne, qui a permis de compléter les informations recueillies à travers l'exploitation de bases de données, de publications spécialisées, de rapports de projets et de documents accessibles sur les plateformes numériques des institutions concernées.

Dans le cadre des enquêtes de terrain, plusieurs institutions et services ont été sollicités afin de recueillir des informations sur les mécanismes de planification existants, les projets énergétiques en cours ainsi que les défis rencontrés dans le secteur. Si certaines institutions ont pleinement collaboré

en mettant à disposition les données sollicitées et en participant aux entretiens, d'autres ont manifesté une disponibilité limitée ou n'ont pas donné suite aux demandes d'informations.

Malgré ces contraintes, les données collectées ont permis de disposer d'une base d'analyse suffisante pour évaluer les opportunités de mise en œuvre



d'une Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle dans la Ville-Province de Kinshasa.

1.3.1. Outils de collecte des données

Pour la collecte des informations, l'équipe de la CORAP a principalement utilisé un questionnaire semi-structuré administré auprès des institutions et services ciblés. Cet outil a permis de recueillir des données quantitatives et qualitatives portant notamment sur les mécanismes de planification énergétique, les projets existants, les besoins énergétiques, les contraintes institutionnelles ainsi que les perspectives de développement du secteur.

Les informations collectées à travers le questionnaire ont été complétées par des entretiens directs avec les responsables techniques et administratifs des institutions rencontrées ainsi que par l'analyse documentaire des rapports et documents obtenus auprès de ces structures.

1.3.2. Périmètre de recherche

La présente étude est circonscrite à la Ville-Province de Kinshasa, principal centre politique, administratif, économique et démographique de la République démocratique du Congo. Ce choix se justifie par l'importance stratégique de la capitale dans la consommation nationale d'énergie, son rythme soutenu d'urbanisation, le développement de nouvelles infrastructures et zones économiques, ainsi que les défis majeurs qu'elle connaît en matière d'accès à l'électricité et aux services énergétiques.

L'étude couvre l'ensemble des institutions, services publics, opérateurs, partenaires techniques et financiers ainsi que les autres parties prenantes intervenant dans la planification, la production, la distribution, la régulation et la gestion de l'énergie au sein de la Ville-Province de Kinshasa. Elle s'intéresse également aux interactions entre le secteur énergétique et d'autres secteurs clés du développement urbain tels que l'eau, l'agriculture, l'industrie, l'environnement, la santé, les transports et l'aménagement du territoire.

Toutefois, bien que centrée sur Kinshasa, l'étude prend en considération certaines politiques, stratégies et initiatives nationales susceptibles d'influencer la planification énergétique de la capitale, dans la mesure où elles constituent le cadre de référence pour le développement du secteur énergétique en République démocratique du Congo.

1.3.3. Institutions et Services sollicités

Dans le cadre de cette étude, la CORAP a mené des consultations auprès des principales institutions publiques, organismes de régulation, opérateurs énergétiques, partenaires techniques et organisations spécialisées intervenant dans les secteurs de l'énergie, du développement, de l'environnement et des services sociaux. L'objectif était de recueillir des données sur les mécanismes de planification existants, les projets énergétiques en cours, les besoins sectoriels en énergie ainsi que les contraintes institutionnelles susceptibles d'influencer la mise en place d'une Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle (PEIM) dans la Ville-Province de Kinshasa.

Les institutions sollicitées peuvent être regroupées en plusieurs catégories stratégiques :



Institutions de gouvernance, de régulation et de planification énergétique

Ces structures jouent un rôle central dans l'élaboration des politiques publiques, la régulation du secteur, la coordination des investissements et la planification énergétique :

- Ministère provincial de l'Énergie ;
- Division provinciale de l'Énergie ;
- Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE) ;
- Commission Nationale de l'Énergie (CNE) ;
- Secrétariat Général aux Ressources Hydrauliques et Électricité (SG/RHE) ;
- Unité de Coordination et de Management des Projets (UCM).



Opérateurs et organismes de mise en œuvre du secteur énergétique

Ces institutions sont directement impliquées dans la production, le transport, la distribution et l'extension de l'accès à l'électricité :

- Société Nationale d'Électricité (SNEL) ;
- Agence Nationale d'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et Périurbain (ANSER).



Institutions sectorielles de développement

La PEIM exige une intégration des besoins énergétiques dans les différents secteurs de développement. À ce titre, les institutions suivantes ont été consultées :

- Ministère du Plan ;
- Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage ;
- Ministère de l'Industrie ;
- Ministère du Développement Rural ;
- Ministère provincial de la Santé.



Institutions environnementales

Compte tenu des enjeux liés à la transition énergétique, à la résilience climatique et à la gestion durable des ressources naturelles, les structures suivantes ont été sollicitées :

- Ministère de l'Environnement ;
- Agence Congolaise de l'Environnement (ACE).



Organisations spécialisées et partenaires techniques

Ces acteurs apportent une expertise technique, méthodologique et financière dans le domaine de l'énergie durable et de la planification :

- Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées (ACERD) ;
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).



Institutions ayant effectivement collaboré à l'étude

Parmi les institutions et services contactés, plusieurs ont répondu favorablement aux sollicitations de la CORAP et ont fourni une part importante des données, documents et informations ayant permis la réalisation de cette étude. Il s'agit notamment de :

- Ministère provincial de l'Environnement ;
- Ministère provincial du Plan ;
- Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche et Élevage ;
- Société Nationale d'Électricité (SNEL) ;
- Secrétariat Général aux Ressources Hydrauliques et Électricité (MRHE) ;
- Agence Nationale d'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et Périurbain (ANSER) ;
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

La participation de ces institutions est particulièrement significative dans la mesure où elles représentent les principaux secteurs concernés par une approche de planification énergétique intégrée. Ensemble, elles couvrent les dimensions énergétiques, environnementales, économiques, agricoles et de planification du développement, constituant ainsi une base pertinente pour évaluer les opportunités de mise en œuvre d'une Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle dans la Ville-Province de Kinshasa.



DEROULEMENT DE L'ETUDE

Dans le cadre de l'évaluation de la faisabilité de la Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle (PEIM) dans la Ville-Province de Kinshasa, une mission de collecte de données a été réalisée du 12 février au 12 mars 2026 auprès des principales institutions et parties prenantes concernées par le développement énergétique de la capitale.

Cette mission avait pour objectif de recueillir les informations nécessaires à l'analyse du cadre actuel de planification énergétique et à l'identification des opportunités de mise en œuvre d'une approche intégrée et multisectorielle. Les données collectées ont principalement porté sur deux volets : (i) les mécanismes, politiques, plans et programmes de planification existants et (ii) les projets énergétiques existants, en cours d'exécution ou en préparation dans la Ville-Province de Kinshasa.

Les informations recueillies ont permis d'établir un état des lieux du secteur, d'identifier les principaux défis de gouvernance énergétique et d'évaluer les conditions nécessaires à la mise en place d'une planification énergétique mieux coordonnée et adaptée aux besoins de développement de Kinshasa.

2.1. DONNÉES DE PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE EXISTANTES

Concernant les données de planification, il est important de distinguer les plans et programmes de planification d'ordre général, notamment les plans d'action et le plan de développement énergétique.

2.1.1. Données de planification générale

Les principaux plans et programmes recensés sont les suivants :

- **Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD)** : principal cadre de planification du développement à long terme de la République démocratique du Congo. Il fixe les orientations stratégiques nationales en matière de croissance économique, d'amélioration des infrastructures, de développement

humain, de gouvernance et de transformation structurelle de l'économie. Il constitue le document de référence auquel doivent s'aligner les politiques et programmes sectoriels et provinciaux.

- **Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD)** : principal cadre de planification du développement à long terme de la République démocratique du Congo. Il fixe les orientations stratégiques nationales en matière de croissance économique, d'amélioration des infrastructures, de développement humain, de gouvernance et de transformation structurelle de l'économie. Il constitue le document de référence auquel doivent s'aligner les politiques et programmes sectoriels et provinciaux.

- **Le Plan d'Action du Gouvernement (PAG)** : document de référence élaboré par l'Exécutif provincial sous l'autorité du Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa. Il définit les priorités de l'action gouvernementale à court et moyen terme ainsi que les principales interventions envisagées dans les différents secteurs de développement.

- **Le Plan d'Action Prioritaire (PAP)** : outil opérationnel de mise en œuvre des orientations définies dans les plans stratégiques. Il identifie les actions prioritaires, les projets à réaliser, les échéances ainsi que les ressources nécessaires à leur exécution. Il constitue un mécanisme essentiel pour traduire les objectifs de développement en interventions concrètes et mesurables.

- **Le Plan de Développement Provincial (PDP)** : instrument stratégique de planification territoriale de la Ville-Province de Kinshasa actuellement en cours de finalisation. Il vise à définir une vision intégrée du développement de la capitale en tenant compte des enjeux liés à l'urbanisation, aux infrastructures, aux services sociaux, à l'environnement et au développement économique. Ce document représente une opportunité importante pour intégrer les besoins énergétiques actuels et futurs dans la planification urbaine de la ville.

2.1.2. Données de planification énergétique de la Ville-Province de Kinshasa⁵

L'analyse des principaux documents de planification existants montre que la Ville-Province de Kinshasa dispose de plusieurs instruments de programmation et d'orientation du développement. Il s'agit notamment du Plan d'Action du Gouvernement (PAG), du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), du Plan de Développement Provincial (PDP) en cours de finalisation et du Plan d'Action Prioritaire (PAP). Ces instruments constituent des bases importantes pour la gouvernance publique et le développement socio-économique. Toutefois, leur contribution à une véritable planification énergétique intégrée demeure encore limitée.

A. Forces identifiées

L'existence de ces différents cadres de planification constitue un atout majeur pour le développement d'une approche intégrée de la planification énergétique. Le PNSD offre une vision nationale de long terme du développement économique et social, tandis que le PDP vise à traduire cette vision à l'échelle provinciale. Le PAG et le PAP permettent quant à eux d'opérationnaliser les priorités gouvernementales à travers des actions concrètes et des programmes d'investissement.

Par ailleurs, plusieurs secteurs fortement dépendants de l'énergie, notamment l'eau, l'agriculture, la santé, l'industrie, les transports et l'environnement, sont pris en compte dans le plan de développement global, mais ne font pas encore l'objet d'une intégration spécifique dans la planification énergétique. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer l'intégration des enjeux énergétiques dans les politiques publiques sectorielles et les processus de planification territoriale, afin de favoriser une approche plus cohérente et multisectorielle du développement.

B. Limites observées

L'analyse documentaire révèle cependant plusieurs faiblesses. D'abord, aucun des documents consultés ne constitue un véritable plan directeur énergétique pour la Ville-Province de Kinshasa. Les questions énergétiques y sont généralement abordées de manière sectorielle ou comme des composantes d'autres politiques publiques, sans vision globale des besoins énergétiques actuels et futurs de la capitale.

Ensuite, les mécanismes de coordination entre les différents secteurs consommateurs d'énergie demeurent insuffisamment développés. Les besoins énergétiques liés à l'urbanisation, au développement industriel, à l'expansion des infrastructures, aux services de santé, à l'approvisionnement en eau ou encore au développement agricole sont rarement analysés de manière intégrée.

Enfin, les documents existants ne disposent pas toujours de projections énergétiques, de scénarios de croissance de la demande, de cartographies des besoins futurs ou d'outils d'aide à la décision permettant d'orienter les investissements énergétiques en fonction des priorités de développement de la ville.



C.Opportunités pour le développement d'une Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle

L'analyse des données recueillies révèle un paradoxe important : alors que la Ville-Province de Kinshasa dispose de plusieurs instruments de planification du développement et connaît une multiplication des projets énergétiques, elle ne possède toujours pas de plan directeur d'électrification ou de planification énergétique officiellement adopté. Les initiatives existantes demeurent fragmentées et sont généralement mises en œuvre de manière sectorielle, sans cadre global permettant d'assurer la cohérence entre les besoins énergétiques de la ville et ses ambitions de développement économique, social et territorial.

Parmi les initiatives recensées, il convient de souligner le travail réalisé par l'ANSER à travers les « Plans Locaux d'Électrification des Territoires de la RDC – Approche 145 Territoires ». Ce document comprend une ébauche consacrée à la Ville-Province de Kinshasa. Toutefois, son contenu reste limité et ne répond pas aux exigences

d'un véritable plan directeur d'électrification. En effet, l'analyse montre que cette ébauche se limite essentiellement à une présentation générale de la demande, de l'offre, des perspectives de développement et des stratégies d'électrification.

Des composantes essentielles telles que le diagnostic énergétique détaillé, les projections de la demande à long terme, la planification des infrastructures de transport et de distribution, les mécanismes de financement, la gouvernance sectorielle, le suivi-évaluation ou encore l'intégration des autres secteurs de développement n'y figurent pas.

Cette situation met en évidence l'absence d'un outil stratégique capable d'orienter de manière cohérente le développement énergétique de la capitale.

L'analyse documentaire révèle cependant plusieurs faiblesses. D'abord, aucun des documents consultés ne constitue un véritable plan directeur énergétique pour la Ville-Province de Kinshasa. Les questions énergétiques y sont généralement abordées de manière sectorielle ou comme des composantes d'autres politiques publiques, sans vision globale des besoins énergétiques actuels et futurs de la capitale.

Ensuite, les mécanismes de coordination entre les différents secteurs consommateurs d'énergie demeurent insuffisamment développés. Les besoins énergétiques liés à l'urbanisation, au développement industriel, à l'expansion des infrastructures, aux services de santé, à l'approvisionnement en eau ou encore au développement agricole sont rarement analysés de manière intégrée.

Enfin, les documents existants ne disposent pas toujours de projections énergétiques, de scénarios de croissance de la demande, de cartographies des besoins futurs ou d'outils d'aide à la décision permettant d'orienter les investissements énergétiques en fonction des priorités de développement de la ville.

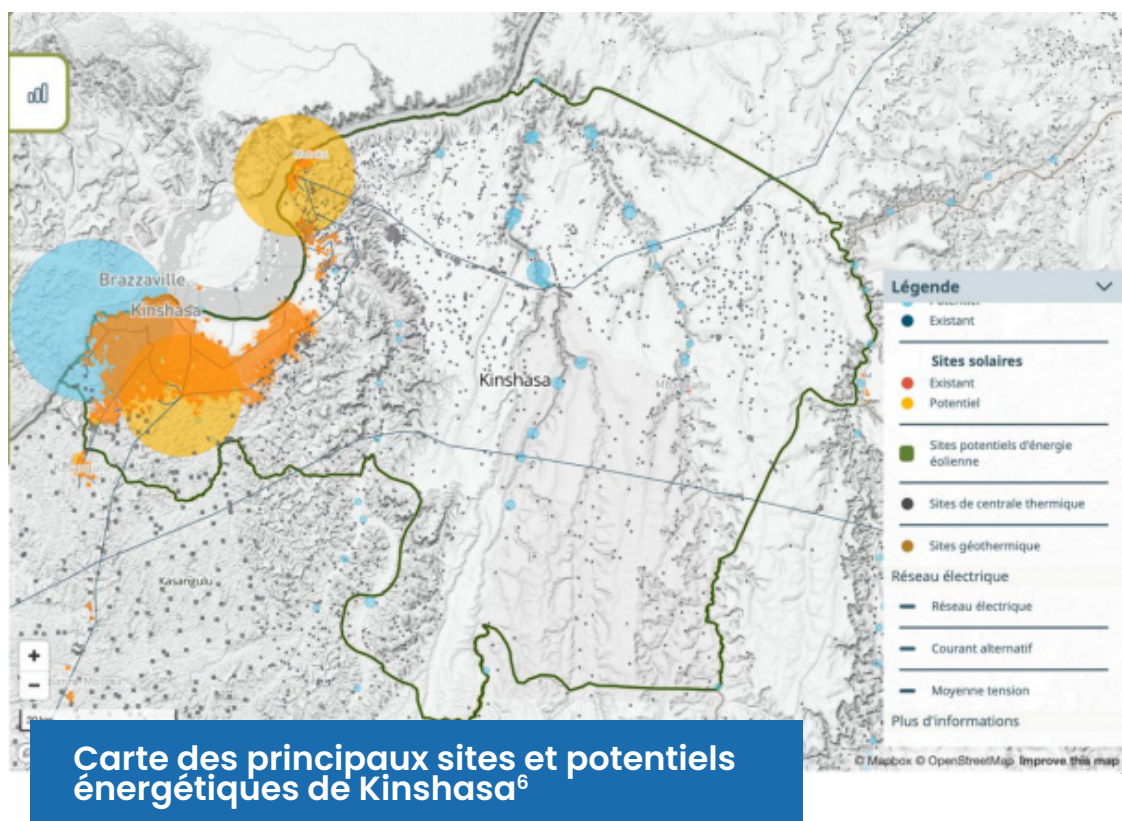
2.2.

POTENTIEL ET PROJETS ÉNERGÉTIQUES DANS LA VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

La Ville-Province de Kinshasa dispose d'un potentiel non négligeable, notamment en énergie solaire, éolienne, géothermique et en hydroélectricité. Ces ressources sont documentées par l'outil Congo Épela, développé par Resource Matters, qui permet d'identifier différents sites, leur localisation ainsi que les potentiels énergétiques associés. Ces informations constituent une base utile pour appuyer la planification énergétique de la ville. Toutefois, l'ensemble de ces ressources n'est pas encore suffisamment quantifié et documenté.

Le tableau ci-dessous présente les principaux potentiels répertoriés pour la ville de Kinshasa à partir des données disponibles sur Congo Épela. Afin de compléter et de contextualiser ces informations, des données issues des Plans locaux d'électrification de l'ANSER ainsi que du rapport sur la situation énergétique de la ville de Kinshasa ont également été prises en compte.

Une carte présentant la localisation des principaux sites et potentiels identifiés est également intégrée afin d'en faciliter la visualisation. Ces différentes sources permettent ainsi de disposer d'une lecture plus complète des ressources énergétiques disponibles et des opportunités de développement du secteur dans la ville.



2.2.1. Potentiel, particulièrement hydroélectrique et solaire

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

La ville-province de Kinshasa dispose d'un potentiel favorable au développement de l'énergie solaire photovoltaïque, grâce à son important niveau d'ensoleillement tout au long de l'année et à l'étendue de son territoire. Ce potentiel constitue une opportunité stratégique pour diversifier le mix énergétique, renforcer l'accès à l'électricité, notamment dans les zones insuffisamment desservies, et promouvoir des solutions décentralisées de production d'énergie.

Ce potentiel, encore largement sous-exploité, représente un levier majeur pour améliorer la sécurité énergétique de Kinshasa, réduire la dépendance au réseau électrique conventionnel et accélérer la transition vers un système énergétique plus durable, résilient et inclusif.

Selon le Rapport sur la situation énergétique de la ville de Kinshasa [<https://congoenergie.ocate.org/fr/-/dashboard/resources>], l'ensoleillement moyen dans la capitale varie entre 3,22 et 4,89 kWh/m²/jour, un potentiel confirmé par les données du Global Solar Atlas (World Bank/ESMAP), qui classent Kinshasa parmi les zones favorables au développement de l'énergie solaire photovoltaïque en Afrique centrale.





Superficie

9 965 Km²



Population

**1 000
habitants/km²**

Forte concentration urbaine, avec une densité moyenne d'environ 1 000 habitants/km²



Ensoleillement moyen

3 kWh/m²/jour

offrant des conditions favorables au déploiement de systèmes solaires photovoltaïques pour les ménages, les services publics, les activités productives et les infrastructures communautaires.

Ce potentiel, encore largement sous-exploité, représente un levier majeur pour améliorer la sécurité énergétique de Kinshasa, réduire la dépendance au réseau électrique conventionnel et accélérer la transition vers un système énergétique plus durable, résilient et inclusif.

Selon le Rapport sur la situation énergétique de la ville de Kinshasa⁸, l'ensoleillement moyen dans la capitale varie entre 3,22 et 4,89 kWh/m²/jour, un potentiel confirmé par les données du Global Solar Atlas (World Bank/ESMAP), qui classent Kinshasa parmi les zones favorables au développement de l'énergie solaire photovoltaïque en Afrique centrale.

B. POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE

Kinshasa dispose d'un important potentiel hydroélectrique grâce à sa proximité avec le fleuve Congo et plusieurs cours d'eau secondaires tels que la Lufimi, la Nsele et la Maï-Ndombe. Les études disponibles identifient plusieurs sites d'hydroélectricité de petite, moyenne et grande taille, représentant un potentiel estimé à plus de 970 MW, dont le projet Kinsuka Power (900 MW) constitue l'une des initiatives les plus ambitieuses.

Le tableau ci-après renforce la compréhension sur ledit potentiel qui n'est pas encore totalement recensé :



N°	Nom du projet	Site	Puissance (MW)	Centre à électrifier
01	Construction de la Centrale Hydroélectrique de Mbakana 1	Mbakana (rivière Lufimi)	4,7	Kinshasa Zone Spéciale de Maluku
02	Construction de la Centrale Hydroélectrique de Mbakana 2	Mbakana (rivière Lufimi)	15	Kinshasa Zone Spéciale de Maluku
03	Construction de la Centrale Hydroélectrique de Mbakana 3	Mbakana (rivière Lufimi)	10	Kinshasa Zone Spéciale de Maluku
04	Construction de la Centrale Hydroélectrique de Mbakana 4	Mbakana (rivière Lufimi)	12	Kinshasa Zone Spéciale de Maluku
03	Construction de la Centrale Hydroélectrique de Dumi 1	Dumi (rivière Maï-Ndombe)	10	Kinshasa Zone Spéciale de Maluku
04	Construction de la Centrale Hydroélectrique de Dumi 2	Dumi (rivière Maï-Ndombe)	7	Kinshasa Zone Spéciale de Maluku
			58,7	

Tableau N°1 : Du potentiel découvert par l'entreprise HYDRO-RDC

Au-delà des sites hydroélectriques identifiés par HYDRORDC, il convient également de considérer les potentialités recensées dans l'Atlas des énergies renouvelables de la République démocratique du Congo, qui met en évidence l'existence de ressources

énergétiques encore largement sous-exploitées dans la Ville-Province de Kinshasa et ses environs. Bien que le potentiel hydroélectrique de Kinshasa ne fasse pas encore l'objet d'un inventaire exhaustif, plusieurs études permettent d'en apprécier l'importance.

Parmi celles-ci figure une étude financée par la Banque mondiale⁹, qui constitue à ce jour l'une des principales références disponibles sur le sujet. Les résultats de cette étude, présentés dans le tableau ci-après, fournissent une première estimation des sites et des capacités hydroélectriques identifiés dans la province et mettent en évidence les perspectives de développement de cette ressource stratégique pour l'approvisionnement énergétique de la capitale.

Tableau N°2 : du potentiel hydroélectrique de la ville-Province de Kinshasa¹⁰

PROVINCE	PETITE HYDRO 2-10 MW		MOYENNE HYDRO 10-100 MW		GRANDE HYDRO > 100		TOTAL	
	Nombre de sites	Puissance (MW)	Nombre de sites	Puissance (MW)	Nombre de sites	Puissance (MW)	Nombre de sites	Puissance (MW)
KINSHASA	11	57	1	13	1	900	13	970

C. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SANITAIRES ET SOCIAUX DE LA BIOMASSE, GENRE ET SANTÉ

Les déchets sont très marginalement utilisés en RDC et leur potentiel est très mal connu. Le pays dispose de potentialités immenses (mais non quantifiées) en ressources végétales pour le développement du biogaz et des biocarburants. La RDC réunit les conditions favorables au développement des Filières de biocarburants :

Cultures d'oléagineux (noix de palme, colza, soja, tournesol, jatropha, etc.) ;
Fermentation des résidus de culture de la canne à sucre (production de méthanol, d'éthanol) ;
Production de biogaz à partir des résidus et déchets divers.

La RDC ne produit pas encore de biocarburants. Cependant, quelques essais de production ont été réalisés par certaines institutions ou industries du pays, notamment par l'Université de Kinshasa (UNIKIN), pour l'utilisation de l'huile de palme comme biocarburant. Malgré ce potentiel important, la biomasse demeure exploitée essentiellement sous forme traditionnelle. La conjonction d'une très forte densité de la population, d'un fort taux de croissance démographique, d'un manque de terres et d'un niveau élevé de pauvreté entraîne une très forte pression sur les ressources naturelles, notamment dans le Rift Albertin. Des déforestations massives dans les bassins versants provoquent des érosions ainsi que la sédimentation et la turbidité de certains cours d'eau.

Par manque de sources énergétiques alternatives, la raréfaction du bois de chauffage entraîne un déboisement généralisé et une hausse constante du prix du charbon de bois. La guerre et l'insécurité ont provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes, dont certaines se sont installées dans des zones forestières et dans des aires protégées, pratiquant, entre autres activités, le déboisement comme moyen de survie.

Biomasse, genre et santé

La relation entre l'utilisation des combustibles ligneux et les émissions nocives, dans des enceintes fermées ou non, a été documentée principalement par des travaux commandités par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et n'est pas spécifique à la RDC. La conclusion courante est que les équipements traditionnels habituellement utilisés en Afrique subsaharienne sont inefficaces et produisent de la fumée et des gaz à cause d'une mauvaise combustion, entraînant à long terme des problèmes respiratoires et des décès. Les niveaux de particules émises par la combustion de la biomasse solide dans les foyers sont vraisemblablement dix à cinquante fois supérieurs aux valeurs prescrites par l'OMS. Des preuves scientifiques permettent également de lier la pollution de l'air intérieur causée par l'utilisation de combustibles solides à des maladies pouvant être prévenues, notamment la pneumonie infantile. D'autres gênes quotidiennes, touchant surtout les femmes, comme la toux, les maux de tête, les brûlures des yeux et les douleurs de dos, sont généralement liées aux méthodes de cuisson traditionnelles. Selon les estimations de l'OMS, en 2004, plus de 90 000 décès dans la région du bassin du Congo pouvaient être attribués à la pollution de l'air intérieur, dont 75 600 enregistrés en République démocratique du Congo, où plus de 95 % de la population utilise des combustibles solides. Le pays figure parmi les vingt pays les plus affectés par la pollution de l'air intérieur, avec environ 5 % ou plus du total des maladies causées par cette pollution dans le monde. Le tableau ci-dessous présente une estimation des décès et de l'espérance de vie corrigée de l'incapacité (EVCI ou DALY) attribuables à la pollution de l'air intérieur en RDC.



Tableau N°3 : Estimation de l'EVCi) , 2004 en RDC (source OMS 2009)

Population utilisant des combustibles ligneux solides (%)	Décès par an	EVCi 1000 personnes/an
Supérieur à 95	75 600	44

Le problème de la pollution de l'air intérieur peut être résolu de différentes façons, notamment en changeant les comportements pour réduire l'exposition à la fumée, en améliorant la ventilation, en utilisant des foyers améliorés ou des combustibles plus propres. Les foyers améliorés apportent de nombreux avantages, directs et indirects, en augmentant l'efficacité énergétique et en économisant du combustible, tout en réduisant les émissions nocives pour la santé des populations et pour le climat.

2.2.2. PROJETS ÉNERGÉTIQUES EN COURS

La Ville-Province de Kinshasa compte plusieurs projets énergétiques en cours de développement ou de mise en œuvre, témoignant de l'intérêt croissant porté au renforcement de l'offre énergétique de la capitale. Parmi les initiatives les plus significatives figurent le projet de construction d'une centrale hydroélectrique de 2 ou 4 MW dans le Parc de la N'sele (Kingakati), le projet de production d'électricité à partir d'une hydrolienne sur le site de Kinsuka, ainsi que le projet hydroélectrique Kinsuka Power.

D'ailleurs s'étant rendu compte de l'importance du projet et de son apport dans l'augmentation de l'offre de l'électricité à Kinsuka, le Ministre de RHE a sollicité l'accompagnement de ce projet par le Gouvernement¹¹.

Avec une capacité projetée de 900 MW, Kinsuka Power constitue l'un des investissements énergétiques les plus ambitieux envisagés dans la région. Ce projet est développé dans le cadre d'une coentreprise (Joint-Venture) entre Great Lake Energy, société fondée par l'entrepreneur congolais Yves Kabongo, et le Groupe Forrest International à travers sa filiale Congo Energy.

L'investissement global est estimé à environ 2,8 milliards de dollars américains, avec une durée de réalisation évaluée à cinq ans après la clôture du financement. Ces projets illustrent le potentiel de développement énergétique de Kinshasa, même si la liste des initiatives en cours demeure non exhaustive.



A.Projets existants

Les données recueillies auprès des institutions publiques, des opérateurs du secteur énergétique et des partenaires techniques et financiers révèlent une dynamique croissante d'investissements dans le secteur de l'énergie à Kinshasa.

Ces initiatives concernent aussi bien l'extension de l'accès à l'électricité que le développement de nouvelles capacités de production et la modernisation des infrastructures existantes.

B.Interventions de l'Agence Nationale d'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et Périurbain (ANSER)

Depuis sa création, l'ANSER s'est imposée comme un acteur majeur du développement énergétique en milieu rural en République démocratique du Congo. Son action vise non seulement à accélérer l'électrification des zones périurbaines et rurales, mais également à contribuer à une meilleure planification du développement énergétique.

Dans la Ville-Province de Kinshasa, l'Agence pilote actuellement deux projets structurants :



Ces deux projets sont chacun équipés de trois cabines de 400 kVA, soit une capacité installée de 1,2 MW par projet.

À terme, ils devraient permettre l'accès à l'électricité à environ 1 500 ménages chacun. Le projet de N'djili Brasserie, lancé en 2021 à partir d'une phase pilote utilisant des kits solaires, est déjà opérationnel. Une part importante des ménages ciblés est actuellement desservie grâce à un système de prépaiement facilitant l'accès à une électricité à coût relativement abordable.

Le projet du quartier Union Européenne, quant à lui, a démarré en février 2026 et se trouve encore en phase de réalisation.

Par ailleurs, l'ANSER poursuit des discussions avec l'entreprise HYDRORDC en vue d'accompagner la mise en exploitation effective de la centrale hydroélectrique de Mbakana sur la rivière Lufimi. Bien que cette centrale produit déjà de l'électricité, son potentiel reste sous-exploité faute de réseau de distribution permettant de desservir les populations locales. L'appui envisagé vise à financer les infrastructures nécessaires à la connexion des ménages riverains.

Cette collaboration pourrait également faciliter la valorisation d'autres sites hydroélectriques identifiés par HYDRORDC sur les rivières Lufimi et Maï-Ndombe, représentant un potentiel cumulé estimé à 58,7 MW.

C. Initiatives du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité

Le Secrétariat Général aux Ressources Hydrauliques et Électricité a également engagé plusieurs projets visant à renforcer l'offre énergétique de la capitale.

Les principales initiatives recensées sont :

- Le projet de construction d'une centrale solaire aux Plateaux de Batéké ;
- Le projet de développement d'une centrale hydroélectrique destinée à alimenter la Ville-Province de Kinshasa.

Ces investissements s'inscrivent dans la stratégie nationale de diversification des sources d'énergie et de renforcement de la sécurité énergétique.

D. Projets de modernisation du réseau portés par la SNEL

La Société Nationale d'Électricité (SNEL) poursuit ses efforts de réhabilitation et de modernisation du réseau électrique de Kinshasa.

Dans ce cadre, le Projet EAS a permis, depuis décembre 2025, la remise en service de 45 cabines de distribution réparties dans les directions :

- Kin-Est ;*
- Kin-Ouest ;*
- Kin-Nord.*

L'objectif poursuivi est l'amélioration de la qualité de service et le renforcement de la desserte électrique dans plusieurs quartiers de la capitale.

La SNEL participe également à la mise en œuvre du Projet PAGASE, financé par la Banque Africaine de Développement et exécuté par l'entreprise CHINT Electric. Ce projet prévoit la réhabilitation de 66 cabines alimentées à partir du poste de Utexco.

Les travaux concernent notamment les communes de :

- Gombe ;*
- Barumbu ;*
- Lingwala ;*
- Kasa-Vubu ;*
- Kinshasa.*

E. Appui des partenaires techniques et financiers

Au-delà des initiatives nationales, plusieurs programmes soutenus par les partenaires techniques et financiers contribuent au développement du secteur énergétique à Kinshasa. Parmi les principaux bailleurs figurent le Groupe de la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, la coopération chinoise ainsi que d'autres partenaires internationaux.

Leurs interventions portent notamment sur :

- L'amélioration de l'accès à l'électricité ;
- La modernisation des infrastructures énergétiques ;
- Le financement des investissements structurants ;
- Le renforcement de la gouvernance du secteur ;
- L'appui aux réformes institutionnelles et réglementaires.

L'ensemble de ces projets témoigne d'une volonté croissante de renforcer l'approvisionnement énergétique de Kinshasa. Toutefois, la multiplicité des initiatives et des acteurs met également en évidence la nécessité d'un cadre de coordination et de planification énergétique intégrée permettant d'assurer la cohérence des investissements et de répondre durablement aux besoins croissants de la capitale.

Tableau N°4 : Quelques projets énergétiques financés par certains partenaires

Projets	Bailleurs	Mise en vigueur	Date de clôture	Zones d'intervention	Budget	Objectifs
Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réformes de l'accès aux secteurs de l'Electricité et de l'Eau, en sigle AGREE. ²	Groupe de la Banque Mondiale ²	18 Mai 2023	30 septembre 2029	KINSHASA KANANGA MBUJIMAYI GOMA BUTEMBO BENI TSHIKAPA BUKAVU GBADOLITE	600 millions USD dont crédit IDA de 300 millions USD et dont IDA 300 USD	Nombre de bénéficiaires: 2500000 ¹²
Projet de développement Multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa, en sigle PDMRUK et surnommé KIN ELENDA.	Groupe de la Banque Mondiale ²	08 Sep-tembre 2021	31 juillet 2026	KINSHASA	500 millions USD dont crédit IDA 250 millions USD et don IDA de 250 millions USD	Nombre de bénéficiaires: 1500000 ¹³
Modernisation du réseau électrique de Kinshasa-Nord	Partenariat entre SNEL SA et CHINT Electric	24 Avril 2025	Fin 2026	Gombe Barumbu Lingwala Kasa-Vubu Commune de Kinshasa	46,4 millions USD Partenariat entre SNEL SA et CHINT Electric	- 25000 ¹⁴ abonnés équipés du système SNEL BOX, supprimant les factures forfaitaires, - 1175 nouveaux éclairages publics pour illuminer les communes concernées,

						- 64 nouvelles cabines de décharge et la rénovation de 204 cabines existantes, réduisant les risques de surcharge.
Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité dans le District du Mont Amba de la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo	AGENCE JAPONAISE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (JICA)	Octobre 2023		District du Mont Amba		Ce projet vise à stabiliser l'alimentation électrique dans le District de Mont - Amba grâce à la réhabilitation des postes de 220 Kilovolts de Liminga et de Funa, ainsi que la modernisation du système de transport grâce à la remise en état des sous - stations électriques devenue vétustes ¹⁵

2.3 Enjeux pour la planification énergétique de Kinshasa.

L'analyse des données recueillies montre que les défis énergétiques de la Ville-Province de Kinshasa ne peuvent être appréhendés uniquement sous l'angle de la production et de la distribution d'électricité. En effet, la demande énergétique future sera principalement déterminée par les transformations économiques, sociales, territoriales et démographiques en cours. Dans cette perspective, l'identification des potentiels et projets non énergétiques apparaît comme une étape essentielle pour anticiper les besoins futurs en énergie et orienter les investissements de manière cohérente et durable.

1.1.1 Une urbanisation rapide qui accroît les besoins énergétiques

Avec une population estimée à près de 19 millions d'habitants en 2026 selon les projections des Nations Unies, Kinshasa figure parmi les plus grandes métropoles d'Afrique. Cette croissance démographique soutenue accentue les défis liés à l'accès aux services sociaux de base, notamment l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, l'éducation et la santé [Nations Unies, World Population Prospects 2024, projections démographiques de Kinshasa pour 2026]. Le développement de nouveaux quartiers résidentiels, de cités modernes, de centres commerciaux, d'immeubles administratifs et d'infrastructures publiques s'étend progressivement vers les communes périphériques de Maluku, N'Sele et Mont-Ngafula.

Cette dynamique urbaine engendre une augmentation continue de la demande en électricité pour les ménages, l'éclairage public, les services urbains, les équipements collectifs et les activités économiques. Pourtant, l'expansion de la ville se réalise souvent sans planification énergétique préalable, créant des déséquilibres entre la croissance urbaine et la capacité des infrastructures électriques à répondre aux besoins. Une PEIM permettrait d'intégrer les besoins énergétiques dans les processus d'aménagement du territoire et de développement urbain.

1.1.2. Le développement industriel et la Zone Économique Spéciale de Maluku

Le développement de la Zone Économique Spéciale (ZES) de Maluku constitue l'un des projets structurants les plus importants pour l'avenir économique de Kinshasa. Cette zone est appelée à accueillir des industries manufacturières, agroalimentaires, pharmaceutiques et de transformation qui nécessitent une alimentation énergétique fiable, continue et compétitive.

Or, l'expérience montre que l'absence de planification coordonnée entre le développement industriel et les infrastructures énergétiques constitue souvent un frein à l'attractivité des investissements. Une planification énergétique intégrée permettrait d'anticiper les besoins futurs de la ZES et des autres zones industrielles afin d'éviter les déficits de capacité qui pourraient ralentir leur développement.

1.1.3. L'agriculture périurbaine et la sécurité alimentaire

Les périphéries de Kinshasa, notamment Maluku, N'Sele, la vallée de la Lukaya et les Plateaux de Batéké, disposent d'importants potentiels agricoles. Ces espaces sont appelés à jouer un rôle croissant dans l'approvisionnement alimentaire de la capitale.

Cependant, le développement des chaînes de valeur agricole reste fortement limité par le déficit énergétique. Les besoins en énergie concernent notamment l'irrigation, le pompage de l'eau, la transformation

des produits agricoles, le stockage frigorifique et la conservation des denrées périssables.

renforcer la productivité, de réduire les pertes post-récolte et de soutenir la sécurité alimentaire de la ville.

L'intégration du secteur agricole dans la planification énergétique permettrait de

1.1.4.L'eau potable et l'assainissement : des services fortement dépendants de l'énergie

L'accès à l'eau potable constitue l'un des principaux défis auxquels Kinshasa est confrontée. La croissance démographique, l'extension urbaine et les besoins croissants des ménages exigent des investissements importants dans les infrastructures de captage, de traitement et de distribution d'eau.

Or, l'ensemble de ces infrastructures dépend directement de la disponibilité de l'énergie. Les insuffisances de l'approvisionnement électrique affectent régulièrement les capacités de production et de distribution d'eau. De même, les systèmes d'assainissement et de traitement des eaux usées nécessitent des ressources énergétiques importantes. Une approche intégrée permettrait de mieux articuler les investissements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie.

1.1.5. Les infrastructures sociales : santé, éducation et administration publique

Le développement des infrastructures sociales constitue également un facteur majeur de croissance de la demande énergétique. Les hôpitaux, centres de santé, écoles, universités et bâtiments administratifs nécessitent un approvisionnement énergétique fiable pour assurer leur fonctionnement.

Dans le secteur de la santé, l'énergie est indispensable pour les équipements médicaux, les laboratoires, les blocs opératoires, la conservation des vaccins et des médicaments ainsi que pour les services d'urgence. Dans le secteur éducatif, elle conditionne l'utilisation des technologies numériques et l'amélioration de la qualité des services. L'intégration de ces besoins dans les politiques énergétiques permettrait d'améliorer l'efficacité des investissements publics.

1.1.6.Les transports, le numérique et les nouvelles infrastructures urbaines

Kinshasa connaît également une transformation progressive de ses infrastructures de transport, de télécommunications et de services numériques. La modernisation du réseau routier, le développement du transport fluvial, l'expansion des réseaux de télécommunications et la digitalisation des services publics génèrent de nouveaux besoins énergétiques.

À moyen et long terme, l'émergence de solutions de mobilité électrique, le développement des centres de données et l'accroissement des services numériques exigeront des capacités énergétiques supplémentaires. Ces évolutions doivent être prises en compte dès aujourd'hui dans les exercices de planification.

1.1.7. Le Centre Financier de Kinshasa

Quoi que déjà inauguré le 19 décembre 2023, le centre financier de Kinshasa n'est pas encore complètement achevé. Cette infrastructure est d'une importance capitale pour la ville-province de Kinshasa. Une fois achevé, il hébergera les bureaux des Ministres des Finances et du Budget, des régies financières ainsi que plusieurs directions. Cette infrastructure va coûter 290 millions de dollars pour environ 160.000 mètres carrés. D'après l'ancien directeur général de la SNEL, le centre financier de Kinshasa a besoin d'au moins 5 Mégawatt [Site web financial Afrik, le centre Financier de Kinshasa, symbole de la Renaissance de la RDC, publié par Daniel Djagoué le 7 janvier 2024].

En conclusion, l'analyse des potentiels et des projets de développement des secteurs non énergétiques met en évidence une opportunité stratégique pour la mise en œuvre de la Planification Énergétique Inclusive et Multisectorielle. Elle révèle une réalité fondamentale : l'énergie constitue le socle sur lequel repose l'ensemble des ambitions de développement de la Ville-Province de Kinshasa.

L'urbanisation, l'industrialisation, l'agriculture, l'eau, la santé, l'éducation, les transports et le numérique sont autant de secteurs dont la performance dépend directement de la disponibilité d'une énergie suffisante, fiable et accessible.



Dans ce contexte, la mise en place d'une Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle apparaît non seulement comme une option pertinente, mais comme une nécessité stratégique. Elle permettrait d'anticiper les besoins futurs, de coordonner les investissements entre les différents secteurs, d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et privées et de faire de l'énergie un véritable levier de développement durable pour la capitale congolaise.

2.4.

PRINCIPAUX DÉFIS ET GOULOTS D'ÉTRANGLEMENT IDENTIFIÉS

Les consultations menées auprès des institutions publiques, des services techniques, des opérateurs et des autres parties prenantes montrent que la mise en œuvre de la Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle (PEIM) à Kinshasa représente une opportunité majeure pour améliorer la gouvernance du secteur énergétique.

Toutefois, son opérationnalisation nécessitera de relever plusieurs défis structurels, institutionnels, techniques et financiers. Ces contraintes, si elles ne sont pas anticipées, pourraient compromettre l'efficacité du processus et limiter les impacts attendus de la PEIM.

2.4.1. Défis institutionnels et réglementaires

Malgré les réformes engagées dans le secteur de l'électricité, plusieurs acteurs connaissent encore insuffisamment le cadre légal. Les procédures administratives demeurent complexes et les normes techniques sont appliquées de manière inégale, notamment dans le développement des systèmes décentralisés.

Ces insuffisances peuvent ralentir les investissements et limiter l'intégration des nouveaux acteurs.

L'anticipation passera notamment par :

- Le renforcement des capacités des administrations concernées ;
- La vulgarisation des textes législatifs et réglementaires ;
- La simplification des procédures administratives ;
- Le renforcement des mécanismes de contrôle de conformité.

2.4.2. Défis de coordination intersectorielle

Le principal défi réside dans la faible coordination entre les secteurs dont le développement dépend fortement de l'énergie (eau, agriculture, santé, éducation, industrie, environnement, urbanisme et transport). Les politiques sectorielles sont généralement élaborées de manière indépendante, avec des mécanismes de concertation limités et des systèmes d'information peu interconnectés. Cette fragmentation risque de limiter la capacité de la PEIM à construire une vision commune des besoins énergétiques de Kinshasa.

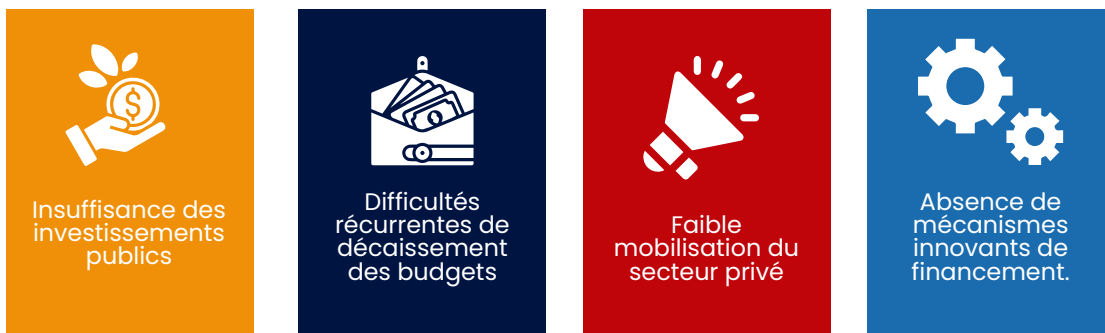
Pour anticiper ce défi, il sera nécessaire de :

- Mettre en place un cadre permanent de concertation interinstitutionnelle ;
- Clarifier les responsabilités des différentes institutions ;
- Développer des mécanismes de partage des données et de planification conjointe ;
- Créer une unité technique chargée de la coordination et du suivi de la PEIM.

2.4.3. Défis financiers et de gouvernance

La réussite de la PEIM dépendra fortement de la disponibilité des ressources financières nécessaires à la modernisation des infrastructures énergétiques.

Or plusieurs contraintes persistent :



Sans stratégie financière claire, les priorités identifiées risquent de rester au stade de planification.

Il conviendra donc de :

- Elaborer une stratégie de financement de la PEIM ;
- Mobiliser les partenaires techniques et financiers ;

Promouvoir les partenariats public-privé ;
Développer des mécanismes innovants (fonds verts, finance climatique, financement mixte, obligations vertes, crédits carbone lorsque pertinents).

2.4.4. Défis techniques et infrastructurels

La croissance démographique rapide de Kinshasa exerce une pression considérable sur des infrastructures déjà vieillissantes.

Les principaux défis concernent :

- L'insuffisance des capacités de production ;
- La vétusté des réseaux de transport et de distribution ;
- Les pertes techniques et commerciales élevées ;
- Le faible déploiement des solutions énergétiques décentralisées ;
- Le déficit d'équipements modernes.

Ces contraintes limitent directement la qualité du service électrique.

La PEIM devra ainsi prioriser :

- La réhabilitation des infrastructures existantes ;
- L'intégration des énergies renouvelables ;
- Le développement des mini-réseaux et des systèmes solaires ;
- La modernisation progressive du réseau électrique ;
- L'amélioration de la maintenance des installations.

2.4.5. Défis liés à l'aménagement du territoire

- L'expansion rapide et souvent non planifiée de Kinshasa entraîne la création de nouveaux quartiers sans anticipation des besoins en infrastructures énergétiques.

Cette situation augmente les coûts d'extension des réseaux et accentue les inégalités d'accès.

L'anticipation suppose de :

- Intégrer systématiquement la dimension énergétique dans les documents d'aménagement du territoire ;
- Renforcer la collaboration entre les services de l'urbanisme et ceux de l'énergie ;
- Utiliser les outils de cartographie et de planification spatiale pour anticiper les futurs besoins.

2.4.5. Défis liés à l'aménagement du territoire

L'expansion rapide et souvent non planifiée de Kinshasa entraîne la création de nouveaux quartiers sans anticipation des besoins en infrastructures énergétiques. Cette situation augmente les coûts d'extension des réseaux et accentue les inégalités d'accès.

L'anticipation suppose de :

- Intégrer systématiquement la dimension énergétique dans les documents d'aménagement du territoire ;
- Renforcer la collaboration entre les services de l'urbanisme et ceux de l'énergie ;
- Utiliser les outils de cartographie et de planification spatiale pour anticiper les futurs besoins.

2.4.6. Défis d'accès aux données et de suivi-évaluation

La PEIM repose sur une connaissance fine de la demande énergétique, des infrastructures existantes et des besoins sectoriels.

Or les consultations ont révélé :

- Une faible disponibilité des données ;
- Des informations souvent dispersées entre plusieurs institutions ;
- Des systèmes statistiques insuffisamment harmonisés.

Ces lacunes compliquent la prise de décision fondée sur des données probantes.

Il sera donc essentiel de :

- Mettre en place une plateforme intégrée de gestion des données énergétiques ;
- Harmoniser les systèmes d'information sectoriels ;
- Définir des indicateurs communs de suivi-évaluation ;
- Renforcer les capacités des institutions en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données.

2.4.7. Défis d'appropriation par les parties prenantes

La réussite de la PEIM dépendra également de son appropriation par les administrations publiques, les collectivités territoriales, les opérateurs privés, les partenaires techniques et financiers, les universités, les organisations de la société civile ainsi que les communautés.

Une faible participation des acteurs pourrait limiter la mise en œuvre effective des décisions prises.

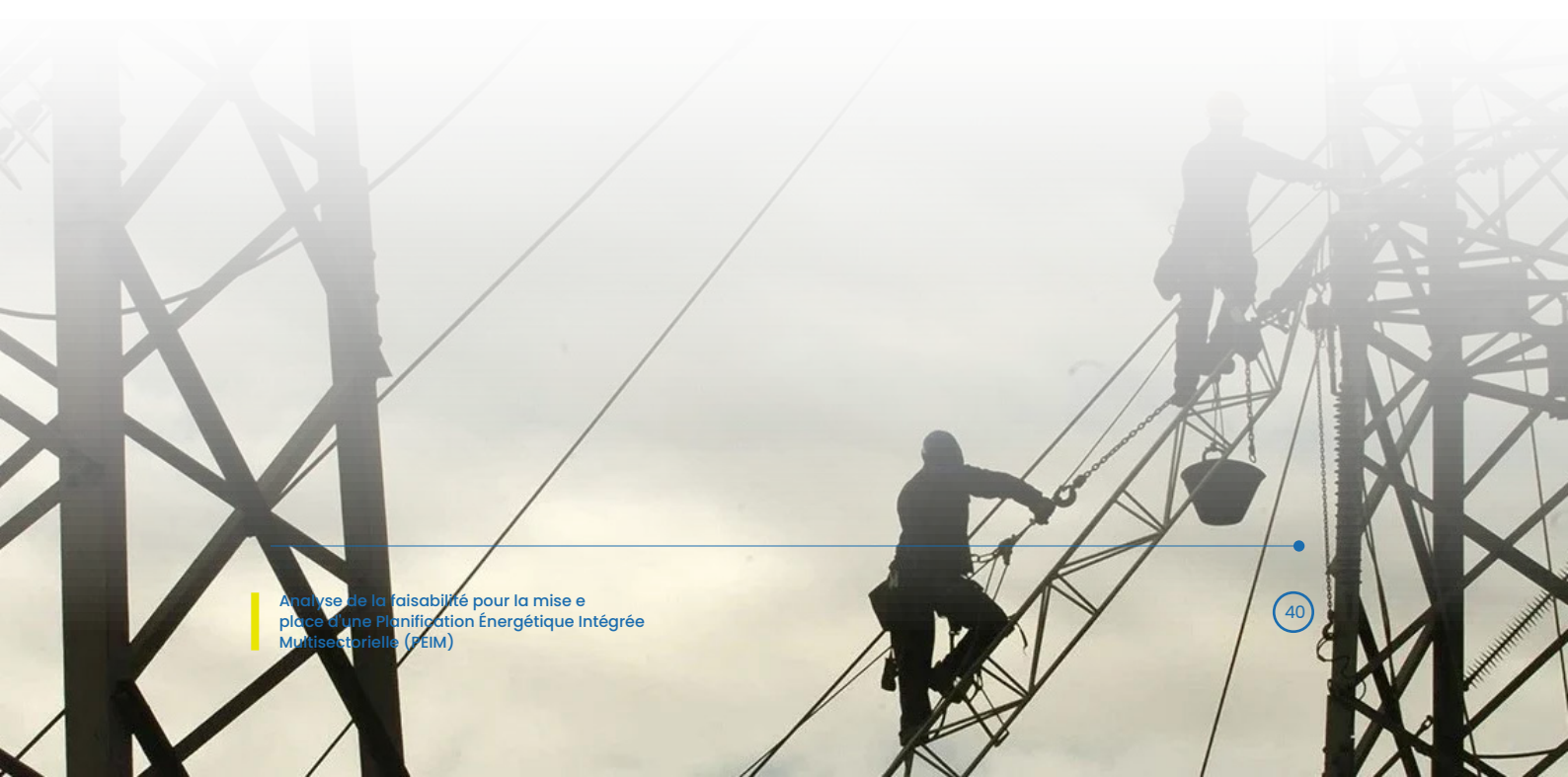
Pour prévenir ce risque, il conviendra de :

- Adopter une approche participative dès les premières étapes de la planification ;
- Renforcer la communication et la sensibilisation sur les bénéfices de la PEIM ;
- Développer des mécanismes de redevabilité et de participation citoyenne ;
- Assurer un suivi régulier des engagements des parties prenantes.

2.5.

IMPACTS SUR LES SECTEURS PRODUCTIFS ET LES SERVICES ESSENTIELS.

Au-delà de ces défis sectoriels, la mise en œuvre de la PEIM à Kinshasa nécessitera un véritable changement de paradigme. Il s'agira de passer d'une gestion fragmentée et réactive du secteur énergétique à une gouvernance intégrée, prospective et fondée sur les données. Cette transition exigera un leadership institutionnel fort, une coordination efficace entre les acteurs, des mécanismes de financement durables et une implication continue des parties prenantes. Si ces conditions sont réunies, la PEIM pourra devenir un outil stratégique permettant d'orienter les investissements, de renforcer la résilience des infrastructures, d'améliorer durablement l'accès à une énergie fiable et abordable, et de soutenir le développement économique, social et environnemental de la ville-province de Kinshasa.





CONCLUSION , RECOMMANDATIONS ET ORIENTATION POLITIQUE MAJEURE

3.1. CONCLUSION

La province de Kinshasa fait face à un déficit énergétique structurel en dépit d'une forte demande en électricité et de son rôle stratégique au cœur de l'économie nationale. La mission de terrain a permis de confirmer le besoin d'une planification énergétique appropriée et la faible coordination entre les institutions et services relevant du secteur de l'Energie et d'autres secteurs.

Dans ce contexte, la mise en place d'une Planification Energétique Intégrée Multisectorielle apparaît comme un levier essentiel. Une telle planification permettrait de couvrir et d'anticiper les besoins présents et futurs, d'optimiser l'allocation des ressources, de prioriser les investissements structurants et de favoriser une transition vers des solutions énergétiques durables et inclusives.

Par ailleurs, le développement du secteur énergétique nécessite une mobilisation accrue de financements, tant publics que privés. Cela implique la création d'un environnement propice aux investissements, reposant notamment sur un cadre réglementaire stable, transparent et incitatif. A cet égard, l'allègement des procédures administratives, la réduction de la multiplicité des taxes et la simplification des mécanismes d'octroi des autorisations constituent des réformes prioritaires. Ces mesures contribueront à améliorer l'attractivité du secteur, à réduire les coûts d'entrée pour les investisseurs et à accélérer la mise en œuvre des projets énergétiques.

Enfin, le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle et l'implication effective de l'ensemble des parties prenantes sont indispensables pour garantir l'efficacité des actions engagées. Une approche concertée et inclusive permettra une bonne planification dans tous les secteurs.

3.2. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont formulées aux autorités de la ville de Kinshasa :

3.2.1. Élaborer un Plan Directeur Énergétique de Kinshasa

- Mettre en place un Plan Directeur Énergétique de la Ville-Province de Kinshasa aligné sur les objectifs du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et du Plan de Développement Provincial (PDP);
- Développer une vision énergétique à l'horizon 2030, 2040 et 2050 intégrant les besoins résidentiels, industriels, agricoles, commerciaux et institutionnels;
- Intégrer les questions d'électricité, de cuisson; propre, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de résilience climatique dans un cadre unique de planification;

3.2.2. Institutionnaliser la Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle (PEIM)

- Créer un cadre permanent de concertation entre les secteurs de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture, de l'industrie, de la santé, des transports, de l'environnement et de l'aménagement du territoire;
- Faire de la PEIM un outil d'aide à la décision pour les investissements publics et privés dans la ville;
- Renforcer la coordination entre les institutions provinciale et nationale impliquées dans le développement énergétique.

3.2.3. Intégrer l'énergie dans la planification urbaine et territoriale

- Rendre obligatoire la prise en compte des besoins énergétiques dans tous les projets d'urbanisation, de logements, de zones industrielles et d'infrastructures publiques;
- Assurer une meilleure coordination entre l'expansion urbaine de Kinshasa et le développement des infrastructures énergétiques;
- Anticiper les besoins énergétiques liés aux nouveaux pôles de croissance, notamment la Zone Économique Spéciale de Maluku et aux nouveaux quartiers périphériques.

3.2.4. Renforcer l'attractivité des investissements énergétiques

- Simplifier les procédures administratives et réglementaires pour les investisseurs.
- Réduire les obstacles fiscaux et administratifs qui freinent la formalisation des opérateurs nationaux.
- Promouvoir les partenariats public-privé pour le financement des infrastructures énergétiques.
- Encourager les investissements dans les énergies renouvelables, les mini-réseaux et les solutions énergétiques décentralisées.

3.2.5. Accélérer l'accès à l'énergie pour les secteurs prioritaires

- Prioriser l'électrification des infrastructures stratégiques : hôpitaux, centres de santé, écoles, marchés, stations de traitement d'eau, abattoirs et centres de transformation agricole;
- Développer des solutions énergétiques adaptées aux besoins de l'agriculture périurbaine, de la chaîne du froid et des activités génératrices de revenus;
- Renforcer l'accès à des solutions de cuisson propre afin de réduire la dépendance au bois-énergie et au charbon de bois.

3.2.6. Renforcer les capacités institutionnelles et la gouvernance

- Développer un système intégré de collecte et de gestion des données énergétiques à Kinshasa.
- Renforcer les capacités techniques des administrations provinciales et des institutions sectorielles.
- Mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation des projets énergétiques et des investissements publics.
- Améliorer la transparence, la redevabilité et la coordination interinstitutionnelle.

3.3.

ORIENTATION POLITIQUE MAJEURE

Compte tenu de son statut de capitale nationale, de sa croissance démographique rapide, de son urbanisation accélérée et de son rôle moteur dans l'économie congolaise, Kinshasa doit faire de l'énergie un pilier central de sa stratégie de développement. La mise en œuvre d'une Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle constitue une réforme structurante qui permettra d'anticiper les besoins futurs, de coordonner les investissements, d'améliorer la qualité des services publics et de soutenir durablement la transformation économique et sociale de la ville. Cette orientation doit être portée au plus haut niveau des institutions provinciales et nationales afin de garantir une croissance urbaine inclusive, résiliente et durable.



IV. ANNEXE

I. INTRODUCTION GENERALE

Dans cette première partie, il est question de présenter le contexte et justifier la raison pour laquelle cette étude a été menée, ses objectifs, les résultats attendus, la méthodologie adoptée, les outils utilisés ainsi que les institutions et services contactés.

1.1. Contexte et justification

Devant la dégradation croissante de la situation de l'accès à l'électricité dans la Ville-Province de Kinshasa, la Coalition des Organisations de la Société Civile pour le suivi des Réformes et de l'Action Publique, CORAP en sigle, a reçu beaucoup de demandes dans le sens de mener des actions pour pousser les autorités à prendre des décisions et à entreprendre des réformes pour améliorer la desserte de l'électricité dans la ville. Pour ce faire, la CORAP a planifié quelques actions à court, moyen et long terme.

En ce qui concerne le long terme, il est question de contribuer à doter la Ville-Province de Kinshasa d'une Planification Energétique Intégrée Multisectorielle. Mais, avant d'y arriver, il est important de répertorier les différents projets et documents de planification pour identifier ce qui pose réellement problème dans la desserte énergétique dans la Ville Kinshasa. C'est la raison d'être de cette étude.

1.2. Objectifs

Cette étude a visé deux types d'objectifs, à savoir : Un objectif général et quelques objectifs spécifiques.

1.2.1. Objectif général

De manière générale, l'étude veut contribuer à une bonne planification énergétique de la Ville-Province de Kinshasa.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Spécifiquement, il est question de :

Recueillir les données de planification énergétique de la Ville-Province de Kinshasa à travers toutes les institutions et services impliqués dans le secteur ;

Recenser les projets énergétiques existants et en cours de la Ville-Province de Kinshasa à travers toutes les institutions et services impliqués dans le secteur ;
Produire un rapport démontrant l'opportunité de l'utilisation de l'approche « Planification Énergétique Intégrée Multisectorielle » dans la ville-Province de Kinshasa.

1.3. Méthodologie

Pour trouver tous les éléments recherchés, l'étude a utilisé :

- Une Enquête sur terrain ;
- La recherche documentaire ;
- La recherche sur Internet.

En ce qui concerne l'enquête sur terrain, les animateurs de l'étude ont sollicité plusieurs institutions et services. Les uns ont accepté de collaborer et de fournir les informations sollicitées tandis que d'autres ne se sont pas montrés très ouverts.

1.4. Outils

Comme outil, les enquêteurs de CORAP ont utilisé :
Un questionnaire d'enquête.

1.5. Périmètre de recherche

L'enquête a concerné uniquement la Ville - Province de Kinshasa.

1.6. Institutions et Services sollicités

Pour recueillir les données, les enquêteurs de CORAP ont contacté les institutions et services ci - après :

- Le Ministère provincial de l'Énergie ;
- L'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité, ARE en sigle ;
- L'Agence Congolaise de l'Environnement, ACE en sigle ;
- L'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère des Ressources
- Hydrauliques et Electricité, UCM en sigle ;
- La Société Nationale d'Electricité, SNEL en sigle ;
- Le Ministère de l'Environnement ;
- Le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage ;
- Le Ministère de l'Industrie ;
- Le Ministère du Plan ;

- Le Ministère de Développement Rural ;
- L'Association Congolaise pour les Energies Renouvelables et Décentralisées, ACERD en sigle ;
- L'ANSER ;
- La Commission Nationale à l'Energie, CNE en sigle ;
- La Division provinciale de l'Énergie ;
- Le Secrétariat Général du MRHE ;
- Le Programme des Nations-Unies pour le Développement, PNUD en sigle ;
- La Ministre provinciale de la Santé.

1.7. Institutions et Services sollicités ayant collaboré

Parmi les institutions et services sollicités, ceux qui ont accepté de collaborer et ont fourni une bonne partie d'informations contenues dans ce rapport sont :

- Ministère de l'Environnement ;
- Ministère du Plan ;
- Ministère de l'Agriculture ;
- SNEL ;
- Secrétariat Général du MRHE ;
- ANSER ;
- PNUD.

II.

DEROULEMENT DE L'ETUDE

Dans le cadre de la collecte des données sur la planification énergétique intégrée et multisectorielle dans la ville de Kinshasa, une mission de terrain a été effectuée durant une période de trente (30) jours, soit du 12 février au 12 mars 2026.

De cette mission, deux types d'informations ont été recueillies, à savoir : Données de planification énergétique existantes et Projets énergétiques existants et en cours

1.8. Livrables attendus

- Inventaire des documents de planification
- Liste détaillée des projets énergétiques en cours ou prévus
- Un rapport final de l'étude

4.2.

QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Existe-t-il une planification énergétique ou un programme provincial pour l'accès à l'énergie pour Kinshasa ? Ministère Provincial de l'Energie

Existe-t-il des projets énergétiques spécifiques destinés à la Province de Kinshasa ? Ministère Prov. Energie, SNEL, UCM, ACE, ARE

Quelles sont les études d'impact environnemental et social des projets énergétiques de la ville de Kinshasa déjà validées ? ACE

Quels sont les acteurs qui interviennent dans le secteur énergétique de la ville de Kinshasa ? SG/Direction Electricité

Quels sont les besoins énergétiques spécifiques de vos secteurs (Santé, Éducation, Transport, Agriculture - Pêche et Élevage, Genre, Industrie et autres) ?

Comment comptez-vous équilibrer les besoins actuels en énergie et les projections de l'extension de la ville de Kinshasa ? (Gouvernorat de Kinshasa, Ministre de l'énergie, Ministre du plan) Voir cabinet et Division

Comment résoudre les besoins en énergie des zones économiques spéciales dans la ville de Kinshasa ? Organe gestionnaire des ZES

Quel est le niveau de développement ou de l'expansion des énergies renouvelables dans la ville de Kinshasa ? Gouverneur et Ministre, ANSER

Existe-t-il un plan de développement ou autre document similaire de la ville de Kinshasa ? Ministre du plan et gouverneur (Cabinet)

Quel est le besoin actuel en énergie pour la ville de Kinshasa ? Ministre, SNEL, UCM

Quelles sont les projections de l'ANSER pour résoudre le problème de l'électrification en milieu péri-urbain et rural à Kinshasa ?

Existe-t-il une planification énergétique pour les zones urbaines, spécifiquement pour la ville de Kinshasa ? UCM

Avez-vous mené des études ou produit une cartographie du potentiel énergétique pour la ville de Kinshasa ? UCM,

Identification des acteurs membres de ACERD pour la ville de Kinshasa ;

Quelle est la vision de l'ACERD pour la promotion de la planification énergétique dans la ville de Kinshasa ;

Quelles sont les difficultés que connaissent les opérateurs de la ville de Kinshasa ? ACERD

KINSHASA

face aux défis énergétiques du futur

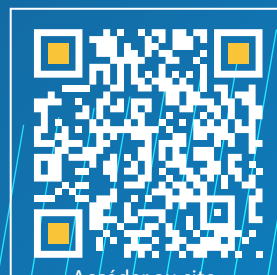
Analyse de la faisabilité pour la mise en
place d'une Planification Énergétique Intégrée
Multisectorielle (PEIM)



Coraprdc

emmanuel023@gmail.com
corapreforme2014@gmail.com

www.coraprdc.org



Accéder au site